

Motions

Des mesures concrètes ont été prises. Le budget passera notamment de 48,5 à 70 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 44 p. 100 par rapport au niveau de financement actuel du programme fédéral des ports pour petits bateaux, par le truchement duquel le gouvernement fédéral administre quelque 1 415 ports de pêche commerciale et 840 ports pour bateaux de plaisance dans tout le Canada. L'augmentation vise ce qu'on appelle le budget d'exploitation ou des services votés.

Le lancement d'un programme spécial de revitalisation des infrastructures grâce à des crédits additionnels de 85 millions répartis sur trois ans vise à rattraper les retards importants accumulés au chapitre de la réparation de ports endommagés ou détériorés qui sont essentiels pour les pêcheurs commerciaux, les plaisanciers et les habitants des collectivités qui en dépendent. Nos ports seront ainsi remis en bon état de fonctionnement.

Depuis 1982, la proportion des budgets normaux d'entretien affectée aux réparations d'urgence est passée de 40 à 90 p. 100. Les députés n'ont pas oublié que le budget prévu pour l'entretien des ports pour petits bateaux s'élevait à quelque 46 millions de dollars. Et cette somme ne couvrait pas toutes les réparations à effectuer au fil des ans. Les réparations urgentes ont absorbé pratiquement tous les budgets annuels. Rien que l'an dernier, il a fallu ériger des clôtures à 50 différents endroits. Au train où vont les choses actuellement, 150 ports devraient cesser toute activité au cours des cinq prochaines années.

Le nouveau programme fait plus de place à la participation populaire. Il permet aux usagers, c'est-à-dire aux pêcheurs, de nous conseiller sur les améliorations à faire, sur le choix des emplacements pour la construction de nouveaux quais, et sur les programmes les mieux adaptés à chaque port pour petits bateaux. Pêcheurs et autres usagers interviendront donc plus directement dans la gestion et l'exploitation de ces installations portuaires. Le nouveau programme présente également d'autres avantages en matière de rentabilité. Le gouvernement fédéral participera à la formation des autorités portuaires nommées par les pêcheurs, et parfois aussi par les gouvernements locaux. Dans l'ensemble, le financement prévu permettra d'entretenir les ports conformément aux normes de sécurité prescrites dans le programme des ports pour petits bateaux.

Quelque 500 administrations portuaires, représentant 80 p. 100 de tout le poisson pêché dans la région de l'Atlantique, devraient normalement adopter ces nouvelles modalités de participation locale. Les projets d'entretien sont beaucoup trop coûteux et trop complexes pour les autorités portuaires concernées, et c'est donc le gouvernement fédéral qui prendra la relève. Les pêcheurs locaux assumeront les projets d'entretien de moindre importance qu'ils peuvent faire exécuter très rapidement. Ils n'auront pas à attendre pendant des mois et des mois que les fonctionnaires de la direction des ports pour petits bateaux viennent eux-mêmes s'occuper de ces travaux d'entretien.

Grâce à ce régime de gestion locale, le gouvernement sera mieux en mesure d'adapter ses programmes aux besoins et à l'ordre des priorités locales tout en économisant sur les modalités de soumission et d'achat. Les pêcheurs eux-mêmes seront

en mesure de confier les réparations mineures aux entrepreneurs aux termes de ce nouveau programme.

Le gouvernement a donc présenté une mesure nécessaire dans tous les ports pour petits bateaux. J'ai rappelé tout à l'heure l'établissement du régime de libre-échange dans quelques années. Ces ports pour petits bateaux seront encore plus nécessaires que maintenant compte tenu de la recrudescence des activités de pêche qu'amènera le libre-échange dans les localités canadiennes concernées. Pour ma part, j'attends avec impatience les retombées de ce programme dans ma propre localité.

Dans le discours du trône, le premier ministre (M. Mulroney) a fait remarquer qu'il fallait accorder davantage d'importance à la sécurité des pêcheurs et protéger leurs investissements. Le nouveau programme en question permet d'y parvenir.

Au nom des pêcheurs de ma localité, je tiens à remercier le gouvernement d'avoir présenté ce programme. On le voit d'un très bon oeil dans ma localité. Les annonces que je suis en mesure de faire depuis quelques mois sont fort bien accueillies. Les pêcheurs sont tout prêts à travailler en plus étroite collaboration avec les administrateurs des ports pour petits bateaux. Je crois qu'il s'agit là d'une façon fort constructive d'aborder la question de la part du gouvernement, et je félicite les responsables des ports pour petits bateaux de rencontrer les gens des localités concernées et les pêcheurs. Ils méritent également nos félicitations pour la façon dont ils mettent en oeuvre le programme en question.

M. Skelly: Madame la Présidente, je sauterais également de joie si je découvrais que 6 millions de dollars ont été dépensés dans ma circonscription depuis l'annonce du programme, en juin dernier. Il n'y a, sans aucun doute, aucune équité pour ce qui est de la répartition des crédits au Canada. Je tiens à signaler que la circonscription du député a reçu 6 millions de dollars. Je ne souhaite pas qu'on dépense un sou de moins dans cette circonscription, ni, en fait, dans la région de l'Atlantique ou dans le Golfe du Saint-Laurent. Il s'y trouve encore des installations portuaires où d'autres réparations s'imposent. Cependant, je veux que les localités de la côte ouest soient traitées de la même façon. Le gouvernement devrait répartir les ressources de façon plus réfléchie. Le député voudra peut-être nous indiquer à quel moment le gouvernement entend s'occuper des besoins importants des autres régions du pays.

● (1200)

Le député m'a qualifié de cynique. Ce n'est pas du tout le cas. C'est le comité qu'il présidait qui a déclaré que l'exploitation des petits ports laissait grandement à désirer. Le comité a vivement reproché au gouvernement conservateur de ne pas être disposé à faire quoi que ce soit pour remédier à la situation. Les critiques en question tiennent-elles toujours?

Il y a également la question des conseils de port indépendants et le fait que les localités, quels que soient leurs besoins, doivent absolument former un conseil de port, pour être inscrites sur la liste de priorité. Certains ne peuvent assumer cette responsabilité. Il s'agit en l'occurrence d'un premier pas dans la privatisation de l'infrastructure gouvernementale. C'est tout à fait insensé. Le gouvernement a déjà entrepris de céder des ports que les Canadiens avaient construits et dont ils devraient